



## **Nomination du Directeur régional pour les Amériques**

1. Le mandat du D<sup>r</sup> Carissa Etienne en qualité de Directeur régional pour les Amériques expire le 31 janvier 2023.
2. La 30<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine (soixante-quatorzième session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques), conformément à son Règlement intérieur, a élu le D<sup>r</sup> Jarbas Barbosa Da Silva J<sup>r</sup> au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain pour un mandat de cinq ans, à dater du 1<sup>er</sup> février 2023, et a décidé de soumettre au Conseil exécutif le nom du D<sup>r</sup> Jarbas Barbosa Da Silva J<sup>r</sup> pour sa nomination au poste de Directeur régional pour les Amériques.
3. Le texte de la résolution pertinente<sup>1</sup> est reproduit ci-après :

### **ÉLECTION DU DIRECTEUR DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN ET NOMINATION DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR LES AMÉRIQUES**

La 30<sup>e</sup> conférence sanitaire panaméricaine,

Gardant à l'esprit les articles 4.E et 21.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé, qui prévoit que le Bureau sanitaire panaméricain aura un Directeur élu à la Conférence par vote d'une majorité des membres de l'Organisation ;

Tenant compte de l'article 4 de l'Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, qui établissent la procédure pour la nomination des Directeurs régionaux de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Satisfaite que l'élection du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain s'est tenue conformément aux règles et procédures établies,

**DÉCIDE :**

1. De déclarer le D<sup>r</sup> Jarbas Barbosa Da Silva J<sup>r</sup> Directeur élu du Bureau sanitaire panaméricain pour une période de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> février 2023 et se terminant le 31 janvier 2028.

---

<sup>1</sup> Résolution CSP30.R7.

2. De soumettre au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé le nom du D<sup>r</sup> Jarbas Barbosa Da Silva J<sup>r</sup> pour nomination au titre de Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques pour la même période.

#### **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'article 56 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

5. Le Conseil exécutif est invité ensuite à examiner le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Vu la désignation faite par le Comité régional des Amériques à sa soixante-quatorzième session,

1. NOMME le D<sup>r</sup> Jarbas Barbosa Da Silva J<sup>r</sup> en qualité de Directeur régional pour les Amériques à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le D<sup>r</sup> Jarbas Barbosa Da Silva J<sup>r</sup> un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

= = =